

# MERCREDI

## Novembre / Décembre 2020

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs de Centre Ville  
 Cigales et Grillons



Nom des responsables légaux : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Lieu de scolarité : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Lieu de scolarité : .....

3<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Lieu de scolarité : .....

Adresse complète: .....

Tél : ..... Tel Portable : .....

Adresse Mail : .....@.....

Merci de remplir pour l'année scolaire 2020 / 2021 une fiche de renseignements sanitaires.

Imprimé disponible au bureau de Cigales et Grillons.

	<b>Novembre / Décembre 2020</b> (Cochez les cases correspondantes aux accueils souhaités et indiquez les horaires)								
<b>Mercredi</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>29</b>
Heure d'arrivée	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...
Matin	<input type="checkbox"/>	FERIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vacances	
Après-midi	<input type="checkbox"/>	FERIE	<input type="checkbox"/>	J.Complète	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	J.Complète		Vacances
Heure de départ	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...	...h...

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre
Matin : 27,30 €			
Après-midi : 28,30 €			
Journée : 32,00 € (matin + après midi)			

**Choisissez votre mode de règlement :**

Par chèques

(à l'ordre de « Cigales et Grillons »

+ précisez au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire :

**Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15**

Par chèques vacances ANCV

Par TICKETS CESU

A.....

Signature

Le .....

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).  
 Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# MERCREDI

## Novembre / Décembre 2020

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs de Centre Ville  
Cigales et Grillons – St Paul Bourdon Blanc

**Centre Ville**

**Qui peut en bénéficier :**

**Les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles d'Orléans ou autres.**

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

**Lieux :**

**Lieu d'accueil**  
Ass. Cigales et Grillons  
18 Bvd Aristide Briand  
45000 ORLEANS

**Jours et Horaires d'accueil :**

L'Accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis en période scolaire (sauf si mercredi férié).

**De 09h00 à 17h00** avec une possibilité d'accueil échelonné (garderie incluse dans le tarif) à partir de 07h30 et jusqu'à 18h30.

L'inscription est également possible en demi-journée avec repas :

Matin avec repas : de 09h00 à 13h15. Départ échelonné entre 13h15 et 14h00

Après-midi avec repas : de 11h45 à 17h00. Arrivée échelonnée possible entre 11h45 et 12h15

Le déjeuner est pris dans les locaux de l'Accueil de Loisirs

Une fois par mois ou par période, **l'inscription à la journée sera obligatoire** afin de réaliser des sorties avec tous les enfants. Ces dates seront identifiées à l'avance sur les bulletins d'inscription.

**Restauration :**

Le déjeuner est inclus et sera pris sur place en liaison chaude.

Le goûter est inclus pour les inscriptions à la journée et en après-midi.

**Conditions d'inscription et modalités de règlement :**

\* Les inscriptions se font auprès de Cigales et Grillons.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur le site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com)

\* Toute inscription est considérée comme définitive et non modifiable.

\* **La date limite d'inscription est fixée au dernier mercredi du mois pour le mois suivant.**

Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

\* Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée (non obligatoire sur toute la période)..

**Les tarifs :** Les Tarifs indiqués sont sans aide de la commune d'Orléans et sans aide de la CAF.

<b><u>Barème 2020-2021</u></b>	<b>Enfants école d'Orléans</b>	<b>Enfants extérieurs</b>
<b>Tarif mercredi matin avec repas</b>	27,30 €	27,30 €
<b>Tarif mercredi après-midi avec repas</b>	28,30 €	28,30 €
<b>Tarif "mercredi journée complète</b>	32,00 €	32,00 €

**Paiement :**

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

**Mode de règlement possible et facilité de paiement :**

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire (nous contacter)
- Par chèques Vacances ANCV
- Par TICKETS CESU

\* **Annulation ou modification :**

- \* Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).
- \* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- \* Aucune modification ne sera acceptée et les absences ne sont pas remboursables.
- \* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.